

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la route de Machtum afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de raccordements de réseaux. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **route de Machtum**
Début : **lundi, 2 septembre 2024 à 07h00**
Fin : **vendredi, 11 octobre 2024 à 18h00**
Motif : travaux de raccordements de réseaux
Règlement : GRE-177-2024

Grevenmacher, le 30 août 2024

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus



La bourgmestre,



Monique Hermes